Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20261021-2026_21_OCT_11-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 octobre 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 36

Ayant donné procuration : 7

Absent : 0

Votants : 43

Date de convocation
15 octobre 2026

Le 21 octobre 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Marina ANDRÉ, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Laurent LUTSE, Marie-Chantal NACIRI, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Jérôme GABOREL, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Raphaël LE MÉHAUTÉ pouvoir à Marie-Chantal NACIRI
Annie MILIN pouvoir à Marina ANDRÉ
Alain ATLAN pouvoir à Bernard CROGUENNEC
Stéphanie BILLON pouvoir à Lucile MOGLIA
Charlotte GIANNOLI pouvoir à Emma POEDRAS
Jules ROOS pouvoir à Maxime DUMOULIN
Cigdem AKTAS pouvoir à Nadia DRUILLENNEC

Secrétaire de séance
Jennifer LE DU

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20261021-2026_21_OCT_11-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 21 octobre 2026** **Rapporteur : M. GUILLOU**

Conseil municipal

Délibération

11 - Personnel - Modification du tableau des effectifs

Exposé des motifs

Le tableau des effectifs d'une collectivité dresse, par grade, la liste des postes permanents ouverts au sein des services. Toute mention relative à des recrutements annuellement validés procédant d'une autre délibération que le tableau des effectifs ne peut être prise en compte.

En principe, les emplois permanents de la Fonction publique territoriale sont occupés par des fonctionnaires. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, tout emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans le respect des dispositions prévues aux articles L. 332-14, L. 332-8 1° ou L. 332-8 2° du code général de la fonction publique.

Il est proposé de faire évoluer ce tableau afin d'adapter les postes de la collectivité aux mouvements observés, aux besoins et / ou aux évolutions des missions.

Régularisation de postes

Différents postes créés par délibération font aujourd'hui l'objet de changement de filière ou de grade doivent évoluer pour tenir compte de la réalité des services et de la mobilité des agents. Il est donc proposé les changements suivants :

Poste	Situation actuelle	Evolution proposée
Jardinier	Agent de maîtrise (C)	Adjoint technique (C)
Responsable d'accueil péri-scolaire	Animateur (B)	Moniteur éducateur (B)

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 313-1, L. 332-14, L. 332-8 1° et L. 332-8 2 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R. 2313-3 ;

Vu la délibération n° 11 du Conseil municipal 8 juillet 2026 portant modification du tableau des effectifs ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE les transformations suivantes :

- 1 poste de catégorie C, filière technique, dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise en 1 poste de catégorie C, filière technique, dans le cadre d'emplois des adjoints technique ;

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20261021-2026_21_OCT_11-DE

- 1 poste de catégorie B, filière animation, dans le cadre d'emplois des animateurs et
  1 poste de catégorie B, filière sociale, dans le cadre d'emplois des moniteurs éducateurs.

AUTORISE le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée indéterminée. Le niveau de diplôme requis sera en cohérence avec le profil de poste et la rémunération correspondante avec le cadre d'emploi de référence.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 36	Pouvoirs : 7	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Jennifer LE DU

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)